

Défi 4 : Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble

Défi 4 : Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble

SOMMAIRE

Préambule

Défi 4 : Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble

Amélioration de l'accès de tous à l'offre culturelle, de sports et de loisirs

Lutte contre les phénomènes d'isolement, d'exclusion et de discrimination

Accès à l'habitat et aux services

Renforcement des coopérations

Table des abréviations

PREAMBULE

En 1987, le rapport Brundland, « Notre avenir à tous », de la Commission de l'ONU sur l'environnement et le développement, a défini pour la première fois la notion de développement durable : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Un Agenda 21 ou « programme d'action pour le 21ème siècle » est une démarche de développement durable qui poursuit cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La Communauté d'agglomération Pau Pyrénées lance la réalisation de son Agenda 21 en 2009 dans le but de concevoir un modèle de développement durable du territoire partagé avec ses habitants et les acteurs socio-économiques. Son ambition n'est pas de réinventer les politiques sectorielles de la collectivité mais d'intégrer les finalités du développement durable dans l'ensemble de ses pratiques et de ses activités. Cette démarche collective et concertée fait suite à la charte de l'environnement adoptée en 2005 par les 14 communes de l'agglomération et qui constitue les prémices de la politique de développement durable du territoire.

Lors de la mutualisation des services entre la CDAPP et la Ville de Pau, la Mission Développement Durable a été créée pour favoriser la prise en compte du développement durable dans les métiers et politiques locales. L'Agenda 21, qui constitue un de ses outils pour passer à l'action, comprend donc deux échelles de réflexion : celui de l'agglomération et celui de la ville de Pau, qui a délibéré en faveur de l'enrichissement de la démarche communautaire.

Les communes de l'agglomération sont associées à la démarche. Chacune a l'opportunité d'inscrire ses actions dans la stratégie communautaire de développement durable et peut participer au plan d'actions de l'Agenda 21.

L'élaboration d'un diagnostic partagé avec les acteurs socio-économiques du territoire, a permis d'identifier environ 250 enjeux thématiques auxquels la Communauté d'agglomération et la Ville de Pau doivent répondre. Le Conseil de développement ainsi que les conseils de quartier de la ville ont participé activement à ce processus. Aux croisements de ces enjeux, cinq défis se dessinent pour les collectivités dans les 10 à 15 années à venir :

- Permettre à chacun d'être acteur du développement durable
- Promouvoir des modes de production et de consommation responsables
- Lutter et s'adapter au réchauffement climatique
- Créer les conditions d'un mieux vivre-ensemble
- Concilier développement urbain et nature en ville

Ce document précise les orientations stratégiques données dans le Défi 4 : Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble. Il est étayé par les éléments du diagnostic et suggère d'ores et déjà quelques pistes pour passer à l'action.

Défi 4 : Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble

Priorité nationale sans cesse réaffirmée, la cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les individus, les sociétés et les territoires. **L'accès de tous à l'offre culturelle, de sports et de loisirs** devient un objectif en soi pour permettre la construction et le partage de valeurs communes, sur un territoire. Lépanouissement de chaque être humain doit également être assuré par un accès aux droits fondamentaux, parmi lesquels **l'habitat et les services à la population**.

Redéfinir la justice sociale et traiter les inégalités dans une société plus sobre est une condition de changement durable des modes de vie. Dans ce cadre, la **lutte contre les phénomènes d'isolement, d'exclusion et de discrimination** apparaît comme une priorité.

Enfin, les solidarités s'expriment à travers les sociétés et les territoires, par le biais du **renforcement des coopérations**, notamment pour un territoire frontalier de l'Espagne, comme l'est celui de Pau Pyrénées.

Principaux constats du diagnostic

Points +

Des partenariats qui se structurent avec le tissu associatif

Des équipements sportifs et culturels en nombre

Une politique d'accès à l'habitat qui se construit par l'intermédiaire du PLH et qui intègre le développement durable

Points -

Des personnes en situation d'exclusion, notamment les gens du voyage

Des espaces qui demeurent peu accessibles pour les personnes à mobilité réduite

Un déficit de structures et de places pour l'accueil de l'enfance et de la petite enfance

Objectifs stratégiques Vers une cité solidaire

Objectif 4.1 : L'accès au sport et à la culture pour tous est une réalité. La cité est investie et animée par les jeunes et leurs aînés. La production culturelle est diffusée et source de projets collectifs.

Objectif 4.2 : Les phénomènes d'exclusion sont stoppés. La mixité sociale est promue.

Objectif 4.3 : L'accès aux services est une priorité, des services pour tous, accessibles et facteurs de liens intergénérationnels.

Objectif 4.4 : Les jeunes et les familles ont les moyens de vivre dans les centres (logements de taille suffisante et au juste prix...).

Objectif 4.5 : Le territoire est ouvert vers l'extérieur. Les habitants connaissent et se reconnaissent dans le projet Pau Portes des Pyrénées

Projet emblématique de l'Agenda 21 communautaire Opération d'habitat adapté pour les gens du voyage

Par délibération du 24 Juin 2009, la Communauté d'agglomération a approuvé la mise en place d'une Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (MOUS) pour la production d'habitat adapté pour les gens du voyage.

Une traduction concrète de cette MOUS est la création à Idron d'un lotissement de 6 logements par l'office palois HLM. L'habitat intègre les caractéristiques d'un mode de vie non sédentaire avec un abri pour la caravane qui fait office de chambre à coucher.

L'accompagnement du groupe familial vers un mode de vie en habitat adapté est accompagné à travers :

- un travail régulier avant et durant les premiers mois suivant l'installation des familles par l'association Gadje voyageur
- un suivi social classique de l'Office Palois HLM
- un suivi de proximité par les Maisons de Solidarité Départementale (MSD) du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques

D'autres projets de construction d'habitat adapté sont aujourd'hui à l'étude, notamment à Pau où trois terrains viennent d'être identifiés.



Projet emblématique de l'Agenda 21 palois Espace jeune rue Lamothe

La création d'un espace pour les 12 / 25 ans, en plein centre-ville de Pau, est une des réponses à l'enjeu d'attractivité du territoire et l'occasion de mener un projet intergénérationnel et socio-culturel en cœur d'agglomération.

L'objectif est de créer un espace non marchand dédié à la jeunesse, lieu de convivialité, d'expression, d'accompagnement, ainsi qu'une structure d'hébergement. Depuis 2009, les études sont lancées pour (1) définir les besoins réels des jeunes et identifier les structures et les activités capables d'y répondre, (2) déterminer la faisabilité du projet et (3) établir un programme.

C'est par une démarche participative associant les jeunes, les habitants (conseil de quartier du centre-ville), les commerçants et les associations que se construit la démarche. A la demande de l'ensemble de ces acteurs, de nombreux temps partagés seront proposés sous forme d'ateliers dans l'objectif de permettre l'appropriation des lieux est expérimenter les « possibles ».

Acquis en 2006 par la Ville de Pau, le 22 rue Lamothe est le lieu désigné pour accueillir ce projet. D'une surface totale de près de 3000 mètres carré, cet ensemble du XIXème siècle comprend deux bâtiments d'habitation (550m² au sol), un jardin et une chapelle.



Amélioration de l'accès de tous à l'offre culturelle, de sports et de loisirs

→ **Objectif stratégique 4.1** : L'accès au sport et à la culture pour tous est une réalité. La cité est investie et animée par les jeunes et leurs aînés. La production culturelle est diffusée et source de projets collectifs.

Démocratiser l'offre culturelle

L'offre culturelle et artistique concerne principalement la lecture publique, la musique et les pratiques individuelles, mais très peu la culture scientifique et technique. Elle manque par ailleurs de lisibilité.

Le territoire ne semble pas disposer d'un vivier d'artistes professionnels important. Cela peut être dû au faible nombre de lieux de diffusion et de soutien à la création, comme des résidences d'artistes. La production culturelle confidentielle est a priori importante mais impossible à quantifier et qualifier à ce jour.

Peu de liens sont tissés entre acteurs culturels, c'est à dire entre structures d'enseignements, opérateurs, professionnels et lieux de diffusion. Avec le secteur économique, seule la fondation d'entreprises Concert'o soutient l'activité de l'Orchestre.

Le développement culturel s'envisage à partir de trois axes complémentaires que sont la préservation du patrimoine, la promotion de la diversité et la démocratisation qui doit permettre un accès du plus grand nombre à la culture.

Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération gère les équipements culturels et travaille à la mise en réseau des activités, par le biais d'une politique contractuelle. Son offre se structure en quatre axes qui intègrent parfois les finalités du développement durable :

- la lecture publique, avec un réseau de 7 médiathèques sur le territoire ; La CDAPP investit aujourd'hui dans la construction de

la Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale (MIDR), selon le cahier des charges Haute Qualité Environnementale.

- le travail de la mémoire avec le Service Communautaire d'Archives, aujourd'hui complété par le Pôle Intercommunal Lecture Publique et Archives (PILPA).
- l'enseignement musical et chorégraphique avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental Musique et Danse (CRD) à Pau.
- le soutien à la création contemporaine avec le Pôle Culturel Intercommunal (PCI) sur le site des anciens abattoirs de Billère, qui comprend notamment une résidence d'artistes. La mise en place de ce projet répond à une démarche participative associant les habitants, les artistes et les opérateurs culturels sur la définition du projet d'établissement et sur la participation aux jurys de sélection des appels à projet.

Tous les équipements de la CDA ont mis en place des tarifs adaptés aux différentes catégories de public.

L'offre communautaire est complétée par celles des communes, avec neuf écoles de musique municipales ou associatives ainsi que sept bibliothèques.

La Ville de Pau s'implique dans la vie associative via, notamment, l'aide financière aux associations (2 millions d'€ accordés par an au secteur culturel.) Elle travaille avec différents satellites chargés de la gestion d'équipements culturels : la SEM d'exploitation Pau Culture pour le ZENITH ; l'office de tourisme pour le Palais Beaumont, qui répond aux engagements de la charte qualité développement durable de France Congrès. S'ajoutent également le Théâtre Saint Louis, qui peut être loué par les associations de pratique amateur désireuses d'y monter des spectacles, et l'Orchestre de Pau Pays de Béarn (OPPB). Enfin, deux Musées labellisés « Musée de France », le Musée des Beaux-Arts et le Musée Bernadotte, sont également municipaux, tout comme l'Ecole Supérieure des Arts et de la Communication (ESAC).

La démocratisation de la culture est un objectif poursuivi par la Ville et l'Agglomération. En témoigne le soutien apporté à plusieurs initiatives telles que : l'Eté à Pau, le travail sur les publics réalisés par l'Orchestre de Pau et la scène conventionnée, le développement de la présence des artistes à l'école, la mise en place d'ateliers de pratiques, de découvertes ou de sensibilisation artistiques dans des lieux ou vers des publics souvent éloignés de la culture (centres sociaux, prison...) Certains publics restent néanmoins encore peu touchés (handicapés) malgré certaines initiatives associatives. En 2007-2008, le projet « Paysages sonores du gave de Pau » impliquant élèves et enseignants des écoles de musique a concerné la sensibilisation à l'environnement sonore et l'initiation à l'improvisation musicale contemporaine.

La promotion de la diversité culturelle se traduit par le soutien à la reconnaissance des cultures d'origine et à l'expression des cultures locales (occitan, béarnais) ou identitaires (Hip Hop dans les quartiers par exemple). Malgré l'importance des communautés tziganes sur l'Agglomération, peu d'actions semblent avoir été mises en place en direction de ce public ou à partir de cette culture.

Carte Municipale des Jeunes

La carte Municipale des Jeunes permet aux jeunes de la Ville de Pau d'accéder gratuitement à des manifestations culturelles ou sportives. Elle est actuellement en cours de refonte pour mieux tenir compte des attentes des jeunes et de la manière de les capter. Plusieurs communes de l'agglomération disposent de la carte jeunes et un travail intercommunal a été engagé.

Faire du sport, un moyen d'intégration sociale pour tous

Pau et son agglomération bénéficient d'une grande notoriété en matière sportive. C'est le seul territoire de cette taille à être représenté dans quatre disciplines de haut niveau et à haute visibilité (basket, rugby, football et handball). Les sports de pleine nature sont en développement avec notamment l'ouverture du stade d'eaux vives au public.

Le Centre de Ressources Sportifs Nelson Paillou est une structure unique en France qui a pour objectif de soutenir les jeunes sportifs en phase d'accès au haut niveau et d'apporter des services à l'ensemble des bénévoles du département.

80 disciplines sont accessibles à l'échelle de l'Agglomération. La politique sportive communautaire est axée sur le transfert d'équipements et le soutien aux clubs sportifs de haut niveau. Ceux-ci signent avec les collectivités (CDAPP et Ville) un contrat d'objectifs relatif à leur engagement citoyen (implication dans le handisport, intervention dans les écoles, auprès des jeunes des quartiers et dans les centres sociaux, intégration de déficients mentaux). Ce contrat d'objectifs doit être enrichi de manière collective, rendu visible et partagé.

Les équipements sportifs de la Ville de Pau totalisent un million d'entrées par an. Il s'agit du service de proximité le plus fréquenté, même si l'organisation de l'accueil pourrait être amélioré. Le patrimoine sportif est à deux facettes :

- des équipements majestueux qui font la notoriété du territoire et lui permettent d'accueillir chaque année des rendez-vous d'ampleur européenne (Palais des sports, stades d'eaux vives...).
- des équipements dédiés au sport pour tous qui sont en mauvais état et nécessitent des travaux importants pour en améliorer l'usage et les performances énergétiques.

Certains équipements s'avèrent aujourd'hui insuffisants et saturés. Un plan de rénovation du patrimoine doit être engagé. Des équipements nouveaux sont programmés comme la construction d'une piscine dotée d'un bassin de 50 m et la réalisation de terrains de football synthétiques. Enfin, une enquête en cours de réalisation permettra de mieux connaître le profil des pratiquants et leurs attentes.

La Ville accorde au milieu sportif près de 1,8 Million d'€ d'aides en 2009, soit environ 30% de plus que les villes de taille équivalente. Les axes de la politique sportive municipale en cours de définition visent à :

- Développer le sport comme outil d'intégration, de citoyenneté et d'éducation
- Contribuer à l'animation de la ville
- Développer les actions sur le temps des vacances scolaires
- Soutenir les initiatives qui luttent contre les différentes formes d'exclusion
- Favoriser l'accès de tous aux pratiques sportives

Pour atteindre ces objectifs, une démarche de renouvellement des modalités d'accompagnement du milieu associatif est en cours. Elle vise à privilégier les associations qui mutualisent leurs moyens en mettant en place des partenariats et à favoriser le croisement du champ sportif avec d'autres champs du secteur associatif (culture ou environnement par exemple).

Une action spécifique de sensibilisation des personnes âgées à l'intérêt d'une activité physique régulière a été mise en place avec différents clubs. Des liens sont développés notamment entre les thèmes du sport et de la santé, via notamment les trois éducateurs de la Ville.

Enfin, depuis deux ans, la DDJS organise une journée sports en famille. En 2009, Billère, Lescar et Pau se sont associées à cette manifestation dont les objectifs sont de promouvoir le sport et de permettre aux familles de découvrir les activités proposées par les clubs locaux.

Accès à la culture, au sport et aux loisirs : les pistes pour l'action

Favoriser l'accès de tous au sport et à la culture et en faire un vecteur d'insertion sociale et professionnelle

Favoriser l'installation des jeunes et leur permettre d'étudier, travailler, participer à la vie associative...

Permettre aux jeunes de trouver des lieux et des moyens d'expression dans l'espace urbain et valoriser les productions culturelles confidentielles

Intégrer les critères d'éco-responsabilité aux conventions de partenariat avec le milieu associatif, sportif, de formation et culturel

Lutte contre les phénomènes d'isolement, d'exclusion et de discrimination

→ **Objectif 4.2** : Les phénomènes d'exclusion sont stoppés. La mixité sociale est promue.

Personnes en situation de handicap : aménager la ville pour encourager une meilleure intégration sociale et professionnelle

De nombreuses associations s'occupent de personnes en situation de handicaps. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a pour objet de faciliter les démarches des publics visés par les droits et prestations. Le dispositif englobe l'écoute, l'information, l'évaluation des besoins, l'accompagnement, le conseil et la

sensibilisation des citoyens aux problématiques de handicap. Hormis le comité consultatif des personnes handicapées, instance de dialogue entre les élus et les acteurs associatifs du handicap, il n'existe pas, à l'échelle de la Ville ou de l'Agglomération, de lieu de réflexion avec les autres acteurs du monde socio-économique.

L'action des collectivités sur le handicap est guidée par la Loi Relative à l'égalité des chances de 2005, dont un des objectifs est de faciliter l'intégration sociale des handicapés. A l'échelle de la Ville de Pau, une commission Handicap existe mais aucune politique n'est encore structurée en la matière.

L'ensemble des bâtiments recevant du public et du réseau de transports en commun devront être aux normes d'accessibilité en 2015 (acquisition de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite, mise en conformité des points d'arrêt et des cheminements). L'étude diagnostic relative à la mise en accessibilité doit être lancée à l'échelle intercommunale. Au printemps 2009, une action de sensibilisation des élus et des services a été menée et a consisté à déambuler en ville en fauteuil roulant. L'exercice a permis d'attirer l'attention sur la nécessité d'aménager la ville en tenant compte des personnes à mobilité réduite.

Deux éléments semblent faire aujourd'hui défaut dans une politique d'intégration des handicapés :

- L'intégration professionnelle. La ville de Pau et la Communauté d'Agglomération respectent leur obligation d'intégration de personnes handicapées dans les services. Pour autant, des progrès pourraient être réalisés afin de tenir compte de parcours individuels. L'ADAPEI et l'Association des Paralysés de France (APF) fédèrent plusieurs ateliers dont certains ont été victimes de la crise en leur qualité de sous-traitants d'entreprises « classiques ». Un champ particulier d'investigation pourrait concerner le développement d'activités de production en lien avec le développement durable. Il conviendrait également de favoriser l'accès de ces structures à la commande publique locale.
- L'intégration sociale au travers notamment de la facilitation de

l'accès à la culture et aux loisirs. Quelques initiatives existent qui mériteraient d'être développées : les travaux de mise en accessibilité du théâtre de verdure, une projection mensuelle de film au Méliès à destination des non voyants, la participation de la Ville de Pau au festival du handicap organisé par Béarn Handisport en lien avec un collectif d'associations. Des pistes existent aussi telles que la gratuité des places de spectacles pour les adultes accompagnants à l'image de ce que propose l'association TANDEM.

Au niveau scolaire, l'accueil des enfants handicapés est rendu difficile par le manque d'accompagnants. Les parents apparaissent souvent en échec de dialogue vis à vis des structures classiques. La Ville de Pau prend en charge les frais de pause méridienne des assistants d'enfants handicapés (salaires et repas). En partenariat avec l'ADAPEI, elle a également décidé d'aménager un groupe scolaire pour l'accueil du SESSAD les petits princes, suite à l'ouverture, en 2007, d'une classe d'intégration scolaire (CLIS) pour enfants autistes au sein du groupe scolaire du Buisson (une première dans le département). La Ville de Pau a décidé de former les ATSEM et le personnel de cantine à l'accompagnement des enfants handicapés.

Enfin, les personnes en situation de handicap bénéficient des services des CCAS envers les personnes dépendantes, ainsi que d'aides extra-légales pour leur équipement, par exemple.

Gens du voyage : vers des projets de création d'habitat adapté

Les gens du voyage sont très présents sur l'agglomération. Outre les familles stationnées sur les trois aires d'accueil (Pau, Lons-Billère et Lescar), 140 familles de gens du voyage sédentarisés vivent en errance sur le territoire.

La CDAPP est compétente pour la « *Réalisation et la gestion d'une aire*

de grands passages pour les gens du voyage ». Elle emploie un médiateur chargé de faire le lien entre les élus, les services et les gens du voyage. L'association Gadje voyageur assure un suivi social de ces populations.

Les aires d'accueil, qui font partie des objectifs prioritaires de la politique de la ville (priorité 3), sont surfréquentées. L'absence de gestion, les dégradations, la vétusté des équipements ont pour conséquence aujourd'hui des problèmes de sécurité de plus en plus prégnants.

Les gens du voyage connaissent de graves problèmes sociaux et sanitaires. Ils sont de plus en plus touchés par la toxicomanie et des problèmes de malnutrition. La condition des femmes est particulièrement préoccupante (violence, mauvaises conditions de vie). Les enfants ne sont pas toujours scolarisés. La ville de Pau travaille sur la possibilité d'intégrer des enfants de voyageurs dans des classes normales ce qui nécessitera des transports adaptés depuis les aires aménagées.

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, signé le 19 novembre 2003 par le Préfet et le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, préconise la création de 5 aires en habitat adapté ou en aire d'accueil, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées. Pour le moment, deux projets sont en cours à Idron et Sendets. En parallèle, la CDAPP a approuvé par délibération du 24 juin 2009, le lancement d'une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour faciliter et accompagner la création de l'offre de logements adaptés vers les familles sédentaires ou semi-sédentaires en recherche de solutions d'habitat sur le territoire.

Lutte contre les phénomènes d'isolement, d'exclusion et de discrimination : les pistes pour l'action

Développer les actions de solidarités en faveur des personnes en situation d'isolement

Accompagner les personnes âgées ou handicapées dans leurs besoins d'évolution de l'habitat

Accompagner les publics éloignés du logement dans la durée

Favoriser l'acceptabilité de l'habitat adapté aux gens du voyage

Favoriser l'intégration des personnes handicapées à la vie ordinaire

Accès à l'habitat et aux services

→ **Objectif stratégique 4.3** : L'accès aux services est une priorité ; des services pour tous, accessibles et facteurs de liens intergénérationnels.

→ **Objectif stratégique 4.4** : Les jeunes et les familles ont les moyens de vivre dans les centres (logements de taille suffisante et au juste prix...).

Services aux personnes âgées : une offre à conforter et améliorer

En 2006, sur le territoire de l'agglomération, les personnes de plus de 60 ans représentent 23% de la population. L'indice de vieillesse est de 1,10, c'est à dire que l'on compte 110 personnes de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans. Ce ratio est en hausse par rapport à 1999 (1,04).

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) mène des actions de prévention et d'information auprès des personnes âgées et des accompagnants et constate, globalement, une augmentation de la pauvreté chez les personnes âgées.

Le nombre de lits pour les personnes âgées dépendantes stagne malgré une augmentation importante des besoins. Quelques démarches sont en cours pour palier ce manque :

- Une maison de retraite publique est en projet à Jurançon, dans le cadre de la création d'un pôle intergénérationnel (la maison de retraite serait construite sur le même site que le pôle enfance et la MJC).
- La réhabilitation et l'extension de la maison de retraite du CCAS de Pau, à l'horizon 2013. La création d'un accueil de jour et d'un accueil permanent est prévue.

La politique de solidarité des communes s'exprime essentiellement via les Centres Communaux d'Action Sociale, qui organisent, en régie, en tant que mandataire ou par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur :

- des services d'aides à domicile ;
- des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ;
- le portage des repas ;
- un service de Téléassistance ;
- l'information, le conseil et l'accompagnement dans l'instruction des demandes d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA).

En plus des CCAS, l'offre de services à la personne fait intervenir des employés à domicile contractant auprès de particuliers employeurs, des entreprises privées et, pour une grande partie, le secteur associatif. Actuellement, ce dernier rencontre de grandes difficultés financières qui remettent en cause leur pérennité à court et moyen terme. Cela est particulièrement préoccupant pour les interventions sanitaires et médico-sociales pour lesquelles sont exigées plus de qualification et de professionnalisation.

Enfin, certains CCAS relèvent l'intérêt de mutualiser certains services à l'échelle de l'agglomération. L'établissement de l'Analyse des Besoins Sociaux, qui est une obligation faite aux CCAS encore peu remplie à ce jour sur le territoire, trouverait également toute sa pertinence à l'échelle communautaire. Aussi, la question de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est posée, sans que les réflexions ne soient réellement entamées aujourd'hui.

Santé et développement durable : des préoccupations qui se rejoignent

Aucune étude à l'échelle de l'agglomération ne permet de dresser un panorama des problèmes de santé rencontrés par la population. Seul le diagnostic réalisé entre Janvier 2008 et septembre 2009 dans le cadre de l'Atelier Santé Ville du GIP DSU existe.

Atelier Santé-ville

L'atelier santé ville a pour objectif de promouvoir et réduire les inégalités de santé des populations en situation de précarité. Animé par le GIP DSU, cet atelier est mis en place à l'échelle de deux quartiers de la ville de Pau : le centre-ville et le quartier du Hameau. L'ensemble des acteurs locaux concernés sont regroupés dans un comité technique.

Les actions réalisées à ce jour dans ce cadre sont notamment :

- la réalisation d'une enquête auprès des habitants du centre ville qui a notamment permis de faire le lien entre les problèmes de santé et de gestion urbaine.
- la réalisation d'une exposition sur la santé en partenariat avec Unis-Cité.

Les préconisations d'actions portent sur :

- le traitement des souffrances psycho-sociales en priorité ;
- l'amélioration de la connaissance de l'offre sanitaire et des besoins ;
- l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits ;
- la réalisation d'actions ciblées par rapport aux lieux de vie (souffrance au travail, amélioration du logement, gestes de premiers secours)

Mis à part sur Pau, les maires et les responsables de CCAS rencontrés n'identifient pas l'accès au soin comme une problématique majeure sur leur territoire. Le CCAS de Pau dispose d'un Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) conventionné avec l'Etat et le conseil général.

Certains services spécialisés indiquent manquer de place. C'est le cas

des structures d'intervention ou de prévention contre les drogues et les toxicomanies mais aussi des services d'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le même constat est formulé pour les EPAHD (Établissement d'hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes) et les services de soins à domicile.

Le CODES, qui œuvre pour la prévention et la promotion de la santé, observe un rapprochement des thématiques environnementales avec celles de la santé. En lien avec le réseau GRAINE, il a d'ailleurs réalisé un diagnostic des actions locales en faveur de la santé et de l'environnement. Dans la pratique, peu d'initiatives significatives ont été recensées sur le territoire.

La Communauté d'agglomération participe à l'établissement du PRSE 2, dont les objectifs sont de diminuer les inégalités environnementales et de réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé.

D'ores et déjà, plusieurs actions mises en œuvre par la CDA participent aux objectifs du PRSE 2 (lutte contre l'habitat indigne, travail de la cuisine communautaire en faveur d'une alimentation saine).

Enfin, la ville de Pau a été candidate à l'expérimentation nationale sur les antennes relais et aux expérimentations en cours sur la qualité de l'air intérieur.

Services aux familles : enfance et jeunesse

Les services à l'enfance et la petite enfance relèvent de compétences communales. Sur l'agglomération, 25 structures d'accueil de la petite enfance agréées sont recensées, pour une capacité d'accueil de 830 places, ce qui ne suffit pas à répondre aux besoins des familles.

Des projets sont actuellement en cours, pour l'accueil des jeunes enfants, à Pau (sur la zone d'activité Pau Pyrénées avec l'entreprise

TOTAL, le Centre Hospitalier et la Mutualité 64, ainsi qu'avec l'extension de la crèche St Vincent de Paul), à Idron et à Gan (extension de 10 places). La création d'un Relais Assistance Maternelle (RAM) intracommunautaire (Pau Sud/Pau Est) est à l'étude.

Les directrices des trois crèches de Pau ont travaillé sur des initiatives en faveur du développement durable : expérimentation sur les couches réutilisables, encouragement à l'allaitement... Des actions inter-générationnelles entre les crèches et les maisons de retraite sont organisées. Il s'agit d'expériences individuelles réalisées au coup par coup, sans cadre d'intervention.

Le territoire de l'agglomération compte deux Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et neuf Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH). Un dixième est en projet sur la commune de Gan.

Les centres de loisirs de Pau sont exclusivement gérés par le secteur associatif. De grandes disparités existent en termes de fonctionnement (formation et rémunération des animateurs, élaboration et conduite des projets éducatifs...) et même de répartition géographique des structures (au profit du nord de la Ville). Une démarche de co-construction d'une politique d'accueil au sein des centres de loisirs est en cours d'élaboration sur la Commune de Pau dans le but d'harmoniser les pratiques autour d'un projet commun.

Un nouveau Plan Local de l'Habitat pour répondre aux besoins en logements et favoriser la mixité sociale

Adopté en 2004, le Plan Local de l'Habitat de la CDAPP fixait quatre orientations :

- engager une action foncière significative
- inciter à la production d'habitat neuf économe
- promouvoir une offre en quartier ancien
- orienter l'action sur le locatif social

Plusieurs actions majeures ont été mises en place comme la relance de la production de logements sociaux et sa diversification vers le très social, la mise en place de l'opération Douceur d'Habiter dédiée à l'habitat indigne et la relance d'une Agence Immobilière Sociale en 2008, dont l'objet est de trouver un logement aux personnes à faible revenu. Le PLH a soutenu la création de 740 logements (PLUS, PLAI et PLS confondus). 165 logements indignes ont été repérés et ont abouti au relogement de 41 familles. Enfin, l'opération Plaisir d'Habiter a concerné 1339 logements.

Depuis juin 2009, l'élaboration du nouveau Plan Local de l'Habitat a débuté. Le diagnostic révèle que l'agglomération joue un réel rôle d'attractivité sur le territoire. Cependant la diffusion de la croissance (+0,47% par an depuis 1975) est observée principalement sur les communes situées aux franges de l'agglomération. Cela entraîne un déséquilibre entre les communes les plus urbaines qui accueillent principalement les personnes seules, les étudiants et les jeunes actifs et les communes péri-urbaines qui captent les familles. Peu à peu, le territoire se spécialise donc d'un point de vue social, et ce, à l'intérieur même des communes. Ce phénomène est alimenté également par la tension actuelle du marché immobilier privé.

En raison de la cherté du marché privé, la frange des logements accessibles aux ménages les plus modestes se restreint. 65% des ménages de 30-40 ans, qui sont devenus propriétaires de leur logement, l'ont été hors agglomération.

A l'échelle de l'Agglomération, le taux de logement HLM est de 13,7 % en 2006, en recul de près de 3 points sur 7 ans (soit 522 logements en moins) et de 16,2% à Pau, également en recul de près de 2 points. 65% des ménages de l'agglomération paloise peuvent prétendre à accéder à un logement du parc locatif public. Le ralentissement de la mobilité observé dans ce parc génère un allongement des délais d'attente pour y accéder (9 mois en moyenne) et renforce les situations de blocage de la

mobilité résidentielle des catégories aux revenus les plus modestes. Au final, un logement est proposé pour 4 demandes.

Globalement, le parc privé a vu son confort progresser lors de la dernière décennie. Depuis 2006, 270 logements par an font l'objet de travaux d'amélioration. Cependant, les résultats restent mitigés, notamment au regard du volume de logements vacants (environ 5300) potentiellement indignes (environ 3500 logements). En centre-ville de Pau, une opération de requalification du centre-ville de Pau a débuté en 2009.

Opération de requalification du centre-ville de Pau

La Ville de Pau a décidé de lancer un plan de revitalisation du centre ville (qui constitue le cœur d'agglomération) visant à améliorer son attractivité et redonner l'envie d'y vivre. Le domaine spécifique de l'habitat est traité par une OPAH de Renouvellement Urbain pour une durée de 5 ans dont les objectifs sont les suivants :

- réaliser 821 logements, dont 350 logements réhabilités
- développer l'accession sociale à la propriété (objectif 110 logements en 5 ans)
- développer l'offre de logements sociaux (objectif 150 logements)
- promouvoir le centre ville auprès des investisseurs privés.

Le plan de revitalisation comprend également des volets sur la mise en valeur du patrimoine, la redynamisation du commerce, le stationnement et les équipements et espaces publics. Il vise à répondre à la demande des habitants pour un cadre de vie durable et attractif.

L'accès des personnes les plus en difficulté à un logement banalisé de qualité reste problématique sur le territoire de l'agglomération. Les tensions actuelles sur le marché immobilier favorisent une dérive inflationniste pour des logements qui ne répondent pas aux normes

d'habitabilité.

Enfin, le vieillissement de la population (91 jeunes pour 100 personnes de plus de 60 ans en 2006), le desserrement des ménages et les situations de précarité des jeunes font naître de forts besoins sur le marché du logement et notamment de nouvelles formes de « besoins réversibles » : habitat temporaire, meublé, modulables...

Accès l'habitat et aux services : les pistes pour l'action

Favoriser la mixité sociale, en intégrant notamment la production d'habitat adapté pour les personnes âgées ou handicapées

Favoriser la production de logements sociaux et soutenir les opérations exemplaires

Améliorer la qualité du parc privé et les conditions de son occupation sociale

Adopter une nouvelle approche globale du parc social articulant politique d'attribution, politiques de loyers et offre nouvelle

Permettre aux jeunes de s'installer, notamment dans les centres

Améliorer la connaissance des besoins existants et à venir des personnes âgées en services, équipements, soins et habitat

Mutualiser, à l'échelle de l'agglomération, l'offre de services aux personnes âgées

Maintenir les services de proximité

Renforcement des coopérations

→ **Objectif 2.5** : Le territoire est ouvert vers l'extérieur. Les habitants connaissent et se reconnaissent dans le projet Pau Portes des Pyrénées

Depuis Avril 2008, une commission sur les relations transfrontalières et les coopérations a été créée au sein de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées.

Du fait de la position du territoire au centre du triptyque Bordeaux / Toulouse / Saragosse, le développement de la coopération avec l'Espagne et l'Aragon est une opportunité à saisir et, de fait, une priorité. Les dossiers portés concernent principalement le tourisme, la culture, le développement économique et le désenclavement.

La conduite de projets INTERREG permet également d'accompagner le développement des entreprises sur les filières d'excellence, d'accroître leur notoriété et de diversifier leurs recettes.

Des projets en lien avec le développement durable sont portés. En 2010, l'agglomération participe au projet Park Atlantic, dont l'objectif est d'appréhender la place de la nature dans le projet de développement urbain.

Le projet Park Atlantic

L'objectif du projet « ParcAtlantik » est la mise en place de coopérations entre 5 collectivités européennes pour traduire le concept de Ville Durable par la mise en place de trames vertes. Le partenariat du projet comprend:

- trois grandes villes de l'Espace Atlantique: Santiago de Compostela (ES), Angers (FR) et Porto (PT),
- la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées
- le Mid-West Regional Authority en Irlande, qui travaillera avec la ville de Limerick.

Le projet Park Atlantic prévoit trois actions :

- la réalisation d'une étude des parcs urbains et péri-urbains des villes de l'Atlantique. Une application SIG (Système d'Information Géographique) sera spécialement constituée pour la centralisation, l'analyse, le traitement et le suivi des données récoltées lors de cette étude
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action pour un développement urbain durable qui s'appuierait sur la valorisation de ses espaces de Nature
- l'offre d'une formation en ligne pour les techniciens des collectivités sur l'articulation entre environnement et urbanisme.

A travers ce projet, la CDAPP trouve l'opportunité de renforcer les coopérations entre les services aménagement et espaces verts. Il est également l'occasion d'interroger ce projet urbain de l'agglomération.

Aux échelles communales, des jumelages existent avec d'autres villes d'Europe ou du monde. Ainsi, Pau est jumelée avec Saragosse (Espagne) depuis 1970, Mobile (Usa) depuis 1975, Pistoia (Italie) depuis 1975, Kofu (Japon) depuis 1977, Setubal (Portugal) depuis 1981, Swansea (Pays de Galle) depuis 1982, Göttingen (Allemagne) depuis 1983, Daloa (Côte d'Ivoire) depuis 1984 et Xian (chine) depuis 1986. Les actions mises en place portent essentiellement sur des échanges culturels.

Enfin, ni la communauté d'agglomération ni la Ville de Pau n'affichent d'expériences en terme de coopération décentralisée.

Renforcement des coopérations : les pistes pour l'action

Construire des projets de coopération sur les thèmes qui font la notoriété de Pau et son agglomération et qui ont un intérêt pour le développement durable

Défi 4 : Créer les conditions d'un mieux-vivre ensemble

TABLE DES ABREVIATIONS

ADAPEI : Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés	GIP DSU : Groupement d'Intérêt Public de Développement Social Urbain
AIS : Agence Immobilière Sociale	GRAINE : Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
ALSH : Accueil de Loisir Sans Hébergement	HLM : Habitat à Loyer Modéré
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie	LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents
APF : Association des Paralysés de France	MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
ATSEM : Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles	MIDR : Médiathèque Intercommunale à Dimension Régionale
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	MJC : Maison de la Jeunesse et de la Culture
CDAPP : Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées	MOUS : Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale	MSD : Maison de Solidarité Départementale
CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination	OPAH RU : Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain
CLIS : Classe d'Intégration Scolaire	OPPB : Orchestre Pau Pays de Béarn
CODES : Comité Départemental d'Education pour la Santé	PCI : Pôle Culturel Intercommunal
CRD : Conservatoire à Rayonnement Départemental	PILPA : Pôle Intercommunal de Lecture Publique et d'Archives
DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports	PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes	PLH : Plan Local de l'Habitat
ESAC : École Supérieure des Arts et de la Communication	

PLS : Prêt Locatif Social

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

RAM : Relais Assistance Maternelle

SEM : Société d'Economie Mixte

SESSAD : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile

SIG : Système d'Information Géographique

SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile